



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité

du Cégep de Granby

Mai 2021

Québec 



Québec, le 6 août 2021

Monsieur Yvan O'Connor
Directeur général
Cégep de Granby
235, rue Saint-Jacques, case postale 7000
Granby (Québec) J2G 9H7

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 27 mai 2021, du suivi transmis par le Cégep de Granby le 31 mars 2021 concernant la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité. Dans son rapport de novembre 2017, la Commission avait recommandé au Collège « d'effectuer l'évaluation en profondeur de ses programmes, tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue, conformément à ce qui est prévu dans sa *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)* ».

Lors de la visite d'audit, la Commission avait constaté que le Collège, au cours de sa période d'observation, avait évalué en profondeur quatre de ses programmes d'études de la formation ordinaire à partir d'enjeux déterminés par les départements et ensuite associés à l'un ou l'autre des critères de qualité des programmes d'études. Puisque seuls les critères liés aux enjeux dégagés avaient été considérés dans le cadre de ces quatre évaluations, la Commission avait estimé qu'elles avaient été partielles et qu'elles n'avaient pas permis de poser un regard global sur les programmes d'études.

Depuis la visite d'audit, le Collège a procédé à l'évaluation en profondeur de deux de ses programmes d'études, soit *Sciences de la nature* en février 2020 et *Techniques d'éducation spécialisée* en septembre 2020. La Commission note que des enjeux ont été retenus pour chacun des six critères de qualité des programmes d'études et que tous les critères ont été considérés dans le cadre de ces démarches d'évaluation. Le Collège a transmis à la Commission les rapports produits au terme de ces démarches d'évaluation qui comprennent

chacun un devis d'autoévaluation et un plan d'action joints en annexe. D'une part, chacun des devis d'autoévaluation précise la composition du comité d'autoévaluation. Dans les deux cas, un directeur adjoint des études, dont les responsabilités sont notamment d'assurer l'application de la PIEP ainsi que la conformité du processus, des outils et des résultats aux attentes et aux exigences de la Direction des études, fait partie du comité d'autoévaluation. D'autre part, chacun des plans d'action précise des responsabilités et des échéances pour les actions qui y apparaissent. Dans les deux cas, le plan d'action a été élaboré à partir des observations et des constats, comprenant notamment des points à améliorer, dégagés au terme de la démarche d'évaluation. La Commission observe que la Direction des études a approuvé les versions définitives des deux rapports d'évaluation qui ont ensuite été présentés et adoptés à la Commission des études et au conseil d'administration. Finalement, c'est aussi la Direction des études qui est responsable du suivi des évaluations de programme.

En somme, le Collège a mis en œuvre un mécanisme institutionnel pour évaluer la qualité de ses programmes d'études. Plus précisément en lien avec l'objet de la recommandation, le Collège a tenu compte des six critères de qualité des programmes d'études dans le cadre des deux évaluations de programme menées depuis la visite d'audit. Ce mécanisme permet de déceler les points forts et les points à améliorer et de prendre en charge les améliorations à apporter. Par ailleurs, les responsabilités relatives à la mise en œuvre de ce mécanisme sont clairement attribuées. De plus, les instances désignées pour l'approbation et pour le suivi de ce mécanisme disposent de l'autorité nécessaire pour exercer ces responsabilités. Pour toutes ces raisons, la Commission lève la recommandation.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M. Vincent Larose, directeur des études